

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 juillet 2024**  
**20H30**  
**A LA MAIRIE**

*(Séance publique)*

**Présents** : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Jean-Marc ANDRIEUX, Gérard PAGES, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Luc PIALAT, Marie-Thérèse PIANELLI, Patrick MORCRETTE, Rémi PATTE.

**Absents** : Angeline ROUSSEL, Véronique PAGES.

**Procurations** : Véronique PAGES à Jean-Marc ANDRIEUX.

**Votants** : 11

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 28.

Monsieur LEGER Didier est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2024,
- 2) Ressources humaines municipalité,
- 3) Proposition de vente de parcelles,
- 4) Point d'étape projets,
- 5) Point d'étape schéma communal d'adduction d'eau potable du SMDEA,
- 6) Informations budgétaires.

**QUESTIONS DIVERSES** :

Informations intercommunales : SMECTOM, SCoT, PLUIh, Com-Com,  
Informations Communales : Adressage, Conseil Citoyen et travaux commissions  
municipales, Point festivités et saison estivale, point d'info communication,  
Questions diverses des élus.

Le conseil Municipal unanime adopte l'ordre du jour.

**1) Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal précédent :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2024, adressé avec la convocation du présent conseil est soumis à votre approbation.

Après prise en compte des remarques éventuelles, le procès-verbal est soumis au vote.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**



## 2) Ressources humaines municipalité :

Nous avons reçu ce jour de la part du médecin du travail, l'autorisation de reprise de Anne Martinez sans restriction sur son poste. Elle devrait donc nous rejoindre lundi 15 à la fin de son arrêt maladie. Compte tenu des modifications de procédures et des changements qui impactent ce poste, je vous propose de garder Katia Grochocki en soutien de Anne pour lui permettre de reprendre pied dans de bonnes conditions.

Ensuite je vous propose de conserver Katia en renfort pendant les congés de Marjolaine Contassot secrétaire générale de mairie soit jusqu'à la fin août début septembre.

A l'école et à la Mairie Christine Winterhongel a demandé à changer d'activité, nous négocions comme convenu lors de dernier Conseil Municipal, une rupture conventionnelle. Nous respectons les textes en vigueur et les procédures pour fixer le montant et mettre un terme à son contrat de travail fin août 2024. Nous organisons son remplacement. Pour l'instant une seule candidature s'est déclarée il s'agit de Emilie Blazy que nous avons reçu en entretien vendredi dernier. Je vous propose de la recruter aux conditions habituelles des CDD et suivant les mêmes horaires que Christine soit 75h par mois annualisées.

Au service technique, William Vidal est en arrêt maladie jusqu'au 15 juillet, son remplacement est assuré par Tom Girard. Compte tenu de l'effectif réduit nous autoriserons un seul départ en congés à la fois. Si William reprend, nous proposons de conserver Tom Girard en renfort jusqu'à la Toussaint.

Pas de vote

## 3) Proposition de vente de parcelles :

Plusieurs parcelles en déshérence sont demandées à l'achat par des citoyens, (Messieurs Faux, Pujol, Rodriguez, Carbonne, Campy, Vasseur, El Adadji etc.). Plusieurs demandes pourraient être satisfaites depuis que nous avons réalisé l'incorporation de certaines de ces parcelles dans le domaine public.

A) Monsieur le maire détaille plusieurs lots de parcelles à la vente en préparation.

Habituellement, les parcelles de ce type s'évaluent entre 1500 et 2000 € l'ha soit entre 0,15 et 0,20 € le m<sup>2</sup>. Sous l'ancienne mandature nous vendions à 800€ l'ha.

Je vous demande votre accord pour instruire les dossiers de vente en préparation au prix de 2000 € l'ha. Pour les parcelles présentant une particularité, situées dans le bourg ou le long du Saurat par exemple, une estimation particulière sera réalisée et des divisions parcellaires effectuées si nécessaire, c'est le cas des parcelles D 1978 et D 1956 demandées par Monsieur Carbonne.

Une fois au point, toutes les ventes seront pour chacune d'entre elles soumises à délibération.

Débat et vote.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

B) Lors du dernier Conseil Municipal je vous informais que la parcelle C1648 à Balarenc d'une superficie de 554 m<sup>2</sup> fait l'objet d'une demande de mise à disposition urgente à titre temporaire par convention en attendant de régulariser la vente à Monsieur Campy. Cette convention est à la signature.

Madame Vasseur revendique également l'achat de cette parcelle.

Lors du conseil précédent, je vous avais proposé de vendre à la première demande motivée reçue en Mairie (Mr Campy ; le 21 septembre 2023 et Mme Vasseur le 18 février 2024). Certains élus ayant



AR DL

manifesté leur désaccord, Monsieur le maire demande donc de bien vouloir décider à qui le Conseil Municipal souhaite vendre cette parcelle et à quelles conditions.

Du débat qui s'en suit, il ressort deux propositions :

**Proposition 1** : vendre au premier candidat déclaré à 2 000€ l'ha,

**Proposition 2** : consulter les candidats déclarés à ce jour, et attribuer au plus offrant avec prix minimum de 500 € et date limite de dépôt des offres 20 août 2024. Les offres seront analysées en commission d'appel d'offres et la décision prise au conseil municipal qui suivra.

Après le vote la proposition 1 obtient 4 voix, la proposition 2 obtient 7 voix, elle est adoptée.

- C) La commune est en position d'acheteur sur des parcelles pour régularisation de voirie et dans la zone d'Usclades pour résoudre des conflits de voisinage. Je vous demande donc l'autorisation d'instruire une proposition d'achat séparé de deux parcelles l'une cadastrée A 3181 et l'autre cadastrée A 883.

Débat et Vote.

**POUR : 7**

**CONTRE : 0**

**ABST : 4**

#### 4) Point d'étape projets :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les projets en cours pour lesquels il va falloir prendre une décision :

Il s'agit de préciser les suites que l'on compte donner à des dossiers difficiles sur lesquels nous avons engagé des frais ou des projets partiellement instruits dont certains font l'objet de subventions accordées que nous risquons de perdre.

Il faut par exemple décider ce que la municipalité doit faire au 21 place des tilleuls, maison incendiée qui a coûté cher à la Commune : 47 000 € pour les derniers travaux plus environ 30 000 € de frais amende et expertises, soit environ 80 000 €

C'est également le cas de l'immeuble du N° 59 rue Albert Sans.

Nous avons obtenu :

- 24 998 € de DETR en nov. 2022 à consommer avant nov. 2024,
- 42 915 € de pass commerce région en fév. 2023 à consommer avant fév. 2025,
- 39 631 € de FDAL CD09 en fév. 2023 à consommer avant fév. 2023,

Soit 107 504 € de subvention qui risquent d'être perdus auxquels il faut ajouter environ 47 000 € de récupération de TVA.

Pour rappel nous engageons de l'ordre de 400 000 euros sur la RD 618 fin 2025 et autant en 2026 (les chiffrages sont en cours)

L'aménagement de la rue Albert Sans du point de vue de la sécurité et des réseaux devient pressant (pb de stationnement, de circulation, d'écoulement du pluvial, etc.)

Les ponts sur la voirie communale sont à étudier et pour certains il faudra réparer en urgence au risque de fermer certains itinéraires.

Ensuite, il y aura tous les bâtiments publics à mettre aux normes pour les performances énergétiques. (Ecole, Mairie, Maisou, logements, ...)

Aujourd'hui il faudrait décider pour l'immeuble N° 21 place des tilleuls entreprendre des poursuites ou pas,

Et pour l'immeuble N° 59 rue Albert Sans engager le projet de local commercial ou pas.



Le débat fait apparaître des projets différents, Mr Pagés demande de relancer le désenclavement du quartier des Rives par Picharel, Mr Andrieux rejette une nouvelle fois le projet de boulangerie pâtisserie et demande de faire travailler les employés sur la friche du N°59 quand il fait mauvais et de relancer le projet de logement qui n'avait jamais abouti lors des mandatures précédentes malgré les travaux et frais déjà engagés. Mr Pialat propose de vendre l'immeuble du N° 59. De ce débat stérile, il ne ressort qu'un refus de se prononcer à nouveau sur le projet de local commercial au N° 59.

Pas de vote.

### **5) Point d'étape schéma communal d'adduction d'eau potable SMDEA :**

Le Directeur du SMDEA est venu avec son équipe en Mairie de Saurat le 02 juillet dernier à 14 h, pour présenter aux élus le résultat de leurs travaux sur le schéma communal d'adduction d'eau potable.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de cette rencontre et du courrier qu'il a adressé au Directeur à la suite de ces échanges, pour approuver les aspects positifs de ces travaux (Usclades, Ampriels, par exemple) mais également pour exprimer les inquiétudes que soulèvent certaines propositions du SMDEA (Notamment les imprécisions sur les projets annoncés depuis des décennies et le paiement d'un forfait dès juillet 2024 alors qu'aucun signe d'évolution n'est visible sur le terrain).

Débat, pas de vote.

### **6) Informations budgétaires :**

Au 5 juillet les soldes provisoires s'établissent comme suit en € :

Dépenses de Fct : 353 437,28

Recettes de Fct : 522 834,42

Dépenses invest : 98 813,16

Recette invest : 1 951,28

Monsieur le Maire rappelle les difficultés croissantes à contenir les dépenses de fonctionnement et souligne la faiblesse de l'investissement.

Débat pas de Vote.

### **Questions diverses :**

### **Informations inter communales :**

Un badge est obligatoire pour les professionnels et pour les collectivités pour accéder aux déchetteries. La Commune est en cours d'équipement.

Les travaux dans le cadre du PLUih, Com-com se poursuivent, il est rappelé que des documents émis sont régulièrement consultables en mairie par les élus et qu'un registre de concertation préalable est ouvert pour le public. La phase actuelle consiste à mettre au point le PADD, la première maquette vous est soumise en Mairie. Pour rappel, les Conseil Municipaux de toutes les communes du Pays de Tarascon devront acter d'un débat sur ce PADD à la rentrée.



## Informations communales :

Le Conseil d'école s'est tenu mardi 18 juin. C'est l'occasion d'échanger et de faire le point entre les enseignantes, les parents d'élèves et la Municipalité représentée ce jour-là par Jean Bernard Rouzoul, le Maire étant excusé pour réunion hors de Saurat. Une réunion d'échange entre les élus et le bureau d'étude chargé du projet de recomposition de la carte scolaire a eu lieu à Gourbit, le 27 juin.

Les travaux commissions municipales peinent. Il est demandé une nouvelle fois aux élus d'aider au bon fonctionnement des commissions et à la réactivation de la démocratie participative par le Conseil Citoyen et ou des réunions publiques avant et pendant les vacances d'été.

De même les festivités commencent et la saison est bien remplie. Les volontaires pour aider les associations et la municipalité sont les bienvenus.

L'adressage se finalise. Nous distribuons la confirmation des nouvelles adresses à chaque propriétaire de parcelle nouvellement adressée et nous distribuerons les numéros dans l'été.

La transition à l'épicerie s'est bien passée au niveau administratif et financier. Les nouveaux gérants s'appliquent au service de Sauratois, les premiers ressentis sont encourageants; merci de bien faire connaître et travailler ce commerce de proximité.

Nous travaillons sur les réseaux de communication FACEBOOK. Une nouvelle page a été créée merci de nous aider à la faire vivre.

La feuille N° 53 peine à se construire. Merci de faire passer vos contributions, sortie et distribution prévue pour le 14 juillet 2024 seront décalées deuxième quinzaine de juillet.

## Questions diverses des élus : Pas de question.

La séance du conseil municipal est close à 22h54.

Le Maire  
Jean Luc ROUAN



Le secrétaire de séance  
Didier LEGER

